



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2018-0577
Demande : Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Express SG
Numéro d'homologation : 28262
Principe actif (p.a.) : Tribénuron-méthyle à 50 %
Numéro de document de l'ARLA : 2859500

Contexte

L'herbicide Express SG, contenant du tribénuron-méthyle à 50 %, est homologué pour la suppression de certaines latifoliées sur les terrains en jachère d'été, comme traitement de présemis dans les champs où l'on doit semer diverses cultures et graminées, ainsi que dans les pâturages, les parcours naturels et les cultures de tournesol tolérantes au tribénuron-méthyle. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Express SG afin de modifier le stade de croissance de la renouée liseron (stade de développement foliaire de 3 feuilles remplacé par stade de 8 feuilles) lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide Dicamba L à une dose de 70 g de p.a./ha et du glyphosate à une dose de 450 g de p.a./ha.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen incluent des données issues d'essais en champ. Les résultats obtenus indiquent que l'application de l'herbicide Express SG dans un mélange en cuve avec l'herbicide Dicamba L et du glyphosate, aux doses indiquées sur leur étiquette respective, a fourni un niveau de suppression acceptable de la renouée liseron jusqu'au stade de 8 feuilles.

La modification de l'étiquette demandée offrira aux cultivateurs plus de marge de manœuvre, puisqu'ils pourront appliquer ce mélange en cuve quand la renouée liseron a dépassé le stade de développement foliaire de 3 feuilles.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et elle juge que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée concernant l'homologation de l'herbicide Express SG.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2849603 2017, Express SG Herbicide + Dicamba + glyphosate pre-seed application tank mix for control of larger wild buckwheat, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, and 10.5.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.